

La pauvreté n'est pas une fatalité pour les femmes : Un changement de CAP nécessaire

Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation publique pour l'élaboration
du quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la
pauvreté et l'exclusion sociale

Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM)

Présentation de l'organisation

Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie

La Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) est un regroupement régional féministe de défense collective des droits qui a pour mission de favoriser la concertation et d'agir sur les questions mettant en jeu les intérêts et les conditions de vie des femmes.

Depuis 1982, sa place de choix au sein de comités de travail, de regroupements régionaux et nationaux, et d'instances représentatives du milieu, lui offre l'opportunité de mettre de l'avant, inlassablement, la place des femmes, dans toutes leurs diversités, au sein de la société.

Malgré le sous-financement de leur mission, la TCMFM comme les 16 autres Tables régionales de groupes de femmes mènes des actions visant à lutter contre la pauvreté vécue par les femmes. Pour ce faire, elles engagent simultanément une diversité de moyens passant des alliances à l'éducation populaire, l'action politique non partisane, la représentation politique et la mobilisation sociale.

Les membres constituant le regroupement

Le regroupement est constitué de groupes de femmes et communautaires provenant de secteurs diversifiés, ainsi que de femmes à titre de membres individuelles. Au total, la TCMFM représente 39 groupes membres et plus de 30 membres individuels.

Contexte

Trois plans d'action gouvernementaux ont été mis en œuvre depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2002. Ils n'ont malheureusement permis que de timides avancées, laissant les québécois et québécoises collectivement bien loin de l'objectif poursuivi par la Loi de « Tendre vers un Québec sans pauvreté ».

Dans le cadre du quatrième plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à venir, un changement de cap s'impose. Il est temps que le gouvernement cesse de tout miser sur l'incitation à l'emploi et fasse de la lutte contre la pauvreté une question de respect des droits et libertés.

Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté

Le risque de vivre des situations de pauvreté a toujours été plus élevé chez les femmes et la transformation de l'économie n'a pas amélioré leurs conditions de vie. On peut même qualifier cet appauvrissement de féminisation de la pauvreté.

Les femmes apportent une contribution importante à l'économie du Québec, que ce soit au sein de la fonction publique ou dans les entreprises, comme entrepreneures ou employées, ou par leur travail informel qui découle des obligations familiales, tant envers les enfants que comme proches aidantes. Malgré cela, elles sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté et les discriminations. Par ailleurs, la ségrégation professionnelle basée sur le sexe et le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires, mal rémunérés et qui ne permettent qu'à une faible portion d'entre elles d'atteindre des postes élevés. Pourtant, l'investissement dans l'autonomie des femmes, à titre de composante importante de l'égalité entre les sexes et les genres, permet justement de réduire la pauvreté et d'assurer une croissance économique soutenue, inclusive et durable. Le pouvoir économique des femmes est intimement lié à leur autonomie et à leur liberté de choix dans tous les aspects de leur vie.

La nouvelle stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes – 2022-2027 souligne que : « L'égalité économique et en emploi passe par plusieurs clés : diversifier les choix scolaires et professionnels, améliorer la mixité en emploi, valoriser les emplois à prédominance féminine, assurer la sécurité économique des femmes, soutenir l'entrepreneuriat féminin, etc. Au-delà de la diversification des choix de carrière, il importe de reconnaître que les milieux de travail doivent s'adapter afin de lever les obstacles à l'intégration et au maintien des femmes dans certains domaines, comme le sexisme, le harcèlement sexuel, le manque de mesures de conciliation famille-travail-études (CFTE), etc. ». Ainsi, pour réduire les obstacles à l'autonomie économique des femmes, il faut aussi reconnaître les répercussions de l'iniquité dans la répartition des tâches et des soins entre les femmes et les hommes, l'ascendance des stéréotypes sexuels sur les choix de carrière, ainsi que celui du sexisme et autres discriminations systémiques sur l'absence des femmes dans certains milieux professionnels. Qui plus est, la socialisation façonne les intérêts, les compétences et la façon dont les femmes perçoivent leur place dans la société.

Parce que les femmes, il n'y a pas si longtemps, étaient confinées à la sphère privée du travail domestique non rémunéré, leur autonomie économique est encore fragile. Les situations de pauvreté que vivent les femmes s'explique aussi du fait qu'elles effectuent encore une grande part du travail non rémunéré, qu'elles travaillent majoritairement dans des secteurs d'activités à prédominance féminine, et que leur statut d'emploi est souvent précaire. De plus, le manque criant de places en garderie depuis plusieurs années, ainsi que l'effritement du système de santé engendrant plus de besoins en proche aidance, constituent des freins importants à l'engagement professionnel des femmes. Ainsi, des écarts importants persistent aujourd'hui entre les revenus des femmes et celui des hommes; la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit donc tenir compte de cette réalité spécifique aux femmes.

C'est pourquoi la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) interpelle le gouvernement du Québec afin de lui livrer son analyse féministe intersectionnelle et ses recommandations en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Mauriciennes.

Les obstacles à l'autonomie économique des femmes

L'autonomie économique des femmes – ou l'accroissement de leur pouvoir d'action – comporte de nombreuses composantes. Il s'agit d'un concept large, qui englobe la réalisation de plusieurs droits et mène à une transformation sociale des rapports égalitaires entre les sexes et les genres. Toutefois, l'avancement économique des femmes se heurte à de multiples barrières qui restreignent souvent sa réalisation et qui maintiennent nombre d'entre elles dans des conditions de vie précaires. Il importe d'affirmer en amont que les systèmes de discriminations tels le colonialisme, le racisme, le capacitisme ou encore l'âgisme impactent l'accès à l'emploi, à l'éducation et au revenu pour les femmes.

État de situation en Mauricie

Les informations qui suivent sont tirées d'état de situation qui a été produit par la TCMFM en 2018 qui est toujours d'actualité https://tcmfm.ca/wp-content/uploads/2020/06/etat-des-lieux-1.pdf

Des inégalités persistantes

Le vieillissement de la population, l'isolement des personnes, l'appauvrissement des familles et des personnes seules, la faible scolarisation sont des phénomènes plus accentués en Mauricie qu'ailleurs dans la province et qui touchent majoritairement des femmes.

• Sous-scolarisation des Mauriciennes.

L'abandon des études secondaires est plus fréquent dans la région que dans la province, malgré une amélioration générale au cours des dernières années. Le taux de sorties sans diplôme ni qualification parmi les sortants en formation générale des jeunes atteint 16,3 % dans la commission scolaire (CS) du Chemin-du-Roy et 18,1 % dans la CS de l'Énergie, comparativement à 14,1 % au Québec.

• Choix d'études différenciés entre les étudiantes et les étudiants.

Les filles et les garçons s'orientent vers des secteurs différents et souvent selon des choix stéréotypés. Seulement 7,2 % des bachelières sont diplômées en sciences pures et appliquées, comparativement à 31,3 % des bacheliers mauriciens.

• Concentration des travailleuses dans certaines professions moins bien payées, exigeant peu de qualification ou engendrant de la précarité.

Les enjeux d'égalité dans la région sont à mettre en perspective avec son passé ouvrier. L'activité économique repose encore en grande partie sur le secteur primaire et la transformation des ressources naturelles à forte présence masculine. En 2016, le taux d'emploi des Mauriciennes s'élevait à 52 % et celui des Mauriciens, à 55,6 %. Le taux de chômage touche beaucoup plus les femmes que les hommes, en 2018 on note 6,1 points d'écarts en Mauricie selon les données publiées dans le portrait des Québécoises du conseil du statut de la femme.

• Revenu des femmes toujours inférieures à celui des hommes.

Plusieurs facteurs expliquent cet écart persistant en défaveur des femmes : entre autres, elles travaillent davantage à temps partiel, certaines professions à prédominance féminine sont moins bien rémunérées. Sans compter qu'à profession égale, les femmes sont généralement moins payées que les hommes. Cette situation engendre de la précarité.

Au niveau du revenu d'emploi annuel en 2018, la région de la Mauricie affiche un écart de revenu entre hommes et femmes inférieur à l'ensemble du Québec soit 8.800\$ en Mauricie contre 10.400\$ pour l'ensemble du Québec.

• Large sur-représentation féminine chez les victimes de violence.

Le taux d'infractions sexuelles enregistré en Mauricie est de 70,1 pour 100 000 hab., soit un taux légèrement supérieur à la moyenne provinciale de 65 qui la situe au 7e rang des régions. En matière de violence conjugale, quelle que soit l'infraction, 78 % des victimes étaient des femmes en 2015. Le taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal enregistré en Mauricie, soit 267,7 pour 100 000 hab., est comparable à celui de l'ensemble du Québec (268,8).

Des pistes de solution

Malgré le fait que les femmes aient investi massivement dans le marché du travail depuis cinquante ans, elles demeurent vulnérables devant la pauvreté et l'exclusion sociale, pendant leur vie active comme à leur retraite. Cette vulnérabilité fait obstacle à l'atteinte d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à leur participation citoyenne. Sur la base des faits saillants qui précèdent, la TCMFM adresse ces recommandations au gouvernement du Québec.

- Reconnaissance de tous les systèmes d'oppression (par exemple, le racisme, l'hétérosexisme, le classisme, etc.) qui engendrent notamment des violences et nuisent aux conditions de vie des femmes;
- Application de l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) dans la planification en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, notamment en établissant des cibles spécifiques pour les femmes ;
- Accès à un revenu couvrant tous les besoins essentiels, peu importe le travail des femmes, qu'il soit rémunéré ou pas ;
- Accès des femmes à des formations qualifiantes et à des professions d'avenir, dont les métiers à prédominance masculine ;
- Valorisation des secteurs d'emploi à prédominance féminine ;
- Mise en place de mesures favorisant la conciliation famille-travail-études afin de lever un frein à l'autonomie économique et à l'engagement professionnel des femmes dans les entreprises et organisations de la Mauricie ;
- Rehaussement immédiat du salaire minimum, afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté ;
- Augmentation des places en services de garde ;
- Mise en place d'un grand chantier de 50 000 logements sociaux en 5 ans, relance du programme AccèsLogis et révision du programme d'allocation-logement ;
- Développement de logements dans les communautés autochtones ;
- Reconnaissance de toutes les formes de violence faites aux femmes et contribution à leur élimination ;

- Mise en place de politiques et pratiques inclusives en s'attaquant au sexisme et à d'autres obstacles à l'égalité des sexes et des genres associés aux violences systémiques et institutionnelles vécues par les femmes dans tout type de parcours de vie ;
- Maintien et accessibilité des services publics de santé et d'éducation de qualité, universels et gratuits pour toutes les femmes sans discrimination, peu importe leur statut ;
- Développement et adaptation des services de santé et services sociaux pour les femmes afin qu'ils soient accessibles à toutes, dans tous les territoires, et culturellement sécuritaires ;
- Reconnaissance d'un financement à la mission adéquat et récurrent pour la TCMFM et les groupes en défense collective des droits, ainsi que pour les groupes de femmes et communautaires.

À ce titre, la TCMFM, étant membre du Regroupement des organismes en défense collective des droits, recommande d'investir dans le filet social de la société québécoise en indexant les subventions à la mission des organismes communautaires en défense des droits. Cette simple bonification du programme « Promotion des droits » est indispensable pour la survie des groupes, la qualité de vie des équipes de travail et le bien-être des communautés que nous rejoignons.

- Inclure au plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale une indexation de 6,44 % des subventions du programme « Promotion des droits » pour l'année en cours, 2023-2024;
- Indexer les subventions du programme « Promotion des droits » minimalement au niveau de l'IPC pour les années suivantes du Plan d'action ;
- Travailler avec le Regroupement des organismes en défense collective des droits à l'implémentation d'un mécanisme permanent d'indexation des subventions du programme « Promotion des droits ».

Conclusion

La TCMFM adresse ces recommandations avec la conviction que lorsque des femmes, des mères et des grands-mères sortent de la pauvreté, des enfants sortent aussi de la pauvreté. Et c'est l'ensemble de la région, et du Québec, qui aura de meilleures chances de se développer. Nous espérons donc que le quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion permettra aux Mauriciennes de sortir de la pauvreté et d'améliorer leurs conditions de vie.

Joanne Blais, directrice

Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie 1060, rue Saint-François-Xavier, bur. 315, Trois-Rivières, Québec G9A 1R8 (819) 372-9328 / https://tcmfm.ca/